Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D092_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT ET UN OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 14 OCTOBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, M. HEUZE Jocelyn, Mme COLLIN-BUCHON Huguette.

ABSENTS :
Mme FORTHOMME Sophie ayant donné procuration à Mme GOMBERT Patricia ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
Mme PLUNET Valérie ayant donné procuration à M. NOËL Olivier ;
M. VILLALON Nicolas ;
Mme ROY Lauriane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRETON Elodie.

DELIBERATION N° 092-2026
3.6

DOMANIALITE – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE
CESSION DE TERRAIN – LE CLOS DE LA DIME / RUE GUERAULT

Rapporteur : Monsieur Christain FLEURY

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'opération d'aménagement du Hameau « Le Clos de la Dîme » portée par la commune ;

Vu l'opération d'aménagement de la Rue Guérault portée par la commune ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire que la commune fasse l'acquisition d'un pan coupé dans une propriété privée (1m²) afin de faciliter la circulation/giration des véhicules à l'entrée du hameau du « Clos de la Dîme » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire que la commune fasse l'acquisition d'une emprise dans une propriété privée (9m²) afin d'implanter un regard de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de la Rue Guérault ;

Considérant que le propriétaire de ces emprises privées a donné son accord préalable à la commune pour des cessions à l'€ symbolique ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D092_2026-DE

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **CONFIRME l'achat des emprises foncières de la parcelle D 460 à l'€ symbolique dans les conditions suivantes :**

Adresse	Objet	Parcelles	Superficie	Prix cession	Conditions suspensives	Propriétaire actuel	Propriétaire futur envisagé
Le Clos de la Dîme	Afin de faciliter la circulation/giration des véhicules à l'entrée du hameau du « Clos de la Dîme » il s'avère nécessaire que la commune fasse l'acquisition d'un pan coupé dans une propriété privée (1m²).	D 460	1 m²	€ symbolique.		Propriétaire de la parcelle cadastrée D 460	Commune de TADEN
	Cession du mur bordant la parcelle D 460, une fois ce dernier restauré, par la commune.	D 458		€ symbolique.		Commune de TADEN	Propriétaire de la parcelle cadastrée D 460
Rue Guérault	Cession d'une emprise de 9 m² pour implantation d'un regard de télécommunication.	D 460	9 m²	€ symbolique.	La commune s'engage devant notaire à ne pas construire de mur sur cette emprise foncière et ne pas gêner l'accès à M. PELLERIN.	Propriétaire de la parcelle cadastrée D 460	Commune de TADEN

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D092_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2. **CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial LE VOYER-VILLIN ;**
3. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents administratifs et notariaux relatifs à la cession de ce terrain ;**
4. **PRECISE que les frais de géomètre et de notaire concernant cette acquisition seront à la charge exclusive de la commune, acquéreuse demandeuse ;**
5. **ACTE la cession du mur bordant la parcelle D 460, une fois ce dernier restauré par la commune, au profit du propriétaire de cette parcelle D 460, à l'€ symbolique ;**
6. **S'ENGAGE devant notaire à ne pas construire de mur sur l'emprise foncière cédée Rue Guérault et ne pas gêner l'accès au propriétaire riverain et cédant.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)

3